

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Stéphane, Jacques

Nom MORIZOT

Né le 15 Juillet 1978

à 14 heures 30

à BEAUNE (Côte d'Or)

de (1) Roger MORIZOT

et de (1) Christine DEMOUGEOT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (2)

L'officier de l'état civil

Secou

MENTIONS MARGINALES (3)

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms Rosalie, Anne-Cécile

Nom PARENT

Née le 21 Juin 1980

à 14 heures 45

à DIJON (Côte d'Or)

de (1) François, Marie PARENT

et de (1) Anne-Françoise, Manique GROS

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (2)

L'officier de l'état civil

Secou

MENTIONS MARGINALES (3)

MARIAGE célébré à POMMARD

le 26 Juillet 2008

Les futurs époux ont déclaré (4) qu'un contrat de mariage a été reçu le 3 juillet 2008 par Maître LAMOUR, Notaire à Beaune

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

le 26 juillet 2008

MENTIONS MARGINALES (3)



(1) Prénoms et nom du père et de la mère.
(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont opposés à l'occasion du mariage et consultent l'extrait de l'acte de mariage.
(3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître..... notaire à..... »

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Déjà conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Déjà conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

le 03 juin 2010 428

à

22 heures 05 mn

est né(e) (1) Victoire MORIZOT

du sexe féminin à Beaune (Côte d'Or)
reconnu(e) (2)

par (3)

Déjà conforme aux registres, le 07 juin 2010

L'officier de l'état civil

Sceau



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Déjà conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère »
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.